



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

COMPTE RENDU

426^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	27 juin 2024
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec John Paul Murdoch, GNC Lucas Del Vecchio, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire exécutive propose d'inverser les projets à l'ordre du jour. La proposition est acceptée et l'ordre du jour est adopté.

2) Adoption du compte rendu de la 425^e réunion

Le compte rendu de la 425^e réunion est adopté tel que présenté.

Action : Faire traduire et classer le CR 425.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 22 mai 2024 et le 27 juin 2024 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium inc.

N/Réf. : 3214-14-055

a) Suivi condition 23 – Plan de gestion du transport pour la phase de construction

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 21 février 2024, pour information, le plan de gestion du transport pour le projet de mine de lithium Baie James. Ce plan de gestion a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 23 du certificat d'autorisation délivré le 27 décembre 2023.

Un plan de gestion du transport pour la période de pré-construction ainsi qu'un plan de gestion du transport en version préliminaire pour la période de construction ont été fournis par le promoteur. Le plan de gestion du transport avait pour but de définir les exigences et processus permettant d'assurer un déplacement sécuritaire sur les routes civiles, soit hors site, ainsi que sur les routes et les chemins du site, pendant les différentes phases de la mine de lithium Baie-James. Le promoteur explique que son plan permet de prévenir les blessures et les accidents attribuables à des interactions entre véhicules, à des interactions entre véhicules et piétons et à des incidents impliquant un seul véhicule sur le site et également hors site. Il énumère brièvement les causes et les facteurs généraux contribuant aux incidents liés aux véhicules légers et lourds.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'à la suite de l'analyse de ces informations, le COMEX souhaite obtenir certaines clarifications du promoteur. Une lettre, avec les questions et commentaires à soumettre au promoteur, sera transmise à l'Administrateur provincial.

#2024-0627-01 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects des projets de suivi qui devraient, à leur sens, être clarifiés.*

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission d'une demande d'un complément d'information

b) Suivi des conditions 31 et 33 – Archéologie, patrimoine et glossaire de toponymes cris

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 21 février 2024, pour information, un plan de protection des ressources archéologiques (PPRA) et un glossaire de toponymes cris pour le projet de mine de lithium Baie James. Ces rapports ont été réalisés par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 31 et 33 du certificat d'autorisation délivré le 27 décembre 2023.

L'élaboration d'un PPRA est une mesure d'atténuation mise en place par le promoteur pour limiter les impacts sur les ressources archéologiques. Le PPRA décrit dans son ensemble les lois applicables en cas de découverte archéologique sur le site de la zone d'étude. Il brosse un portrait détaillé du patrimoine archéologique de la région et des ressources archéologiques, autochtones et eurocanadiens, qui pourraient être découvertes dans la zone d'étude. Enfin, le document contient une description des procédures à suivre et des autorités à contacter en cas de découverte fortuite.

Le glossaire de toponymes cris a été réalisé en consultation avec les Premières Nations et le Département du développement social et culturel du Gouvernement de la Nation crie. Un représentant de la Nation Crie d'Eastmain et le maître de trappe du territoire RE02 ont été rencontrés pour discuter des toponymes cris et pour identifier des lieux spécifiques et des points de repère sur le territoire. Ainsi, le glossaire comprend les toponymes cris pour trois lacs et deux cours d'eau présents dans la zone du projet minier.

ATTENDU QUE le COMEX transmettra une lettre à l'Administrateur provincial pour mentionner qu'il a bien pris connaissance des documents et qu'il n'a pas de commentaire à formuler. Les informations présentées dans le PRRA et le glossaire de toponyme crie répondent aux préoccupations répondent aux conditions 31 et 33 du certificat d'autorisation.

#2024-0627-02 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils n'ont pas de commentaire à formuler.*

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

c) Suivi condition 34 – Programme de sensibilisation à la culture crie

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 21 février 2024, pour information, le programme de sensibilisation à la culture crie (PSCC) pour le projet de mine de lithium Baie James. Ce rapport a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 34 du certificat d'autorisation délivré le 27 décembre 2023.

Le PSCC a été élaboré par l'équipe des relations communautaires du promoteur, en collaboration avec un agent de liaison communautaire cri de la Nation crie d'Eastmain. Les objectifs principaux du PSCC sont de promouvoir une meilleure compréhension des

différentes réalités des travailleurs cri, d'approfondir les relations et de favoriser une plus grande cohésion entre les travailleurs du projet. Le programme comprend plusieurs activités qui seront mises en œuvre à différentes étapes du projet. Des formations sur la culture cri seront offertes lors de l'intégration des nouveaux employés et des entrepreneurs. Un guide d'intégration professionnelle sera distribué aux gestionnaires ayant des employés à leur charge en tandem avec un programme de parrainage. Plusieurs autres activités sont mentionnées dans le PSCC, telle que la construction d'un centre culturel cri sur le site de la mine.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et qu'à la suite de l'analyse de ces informations, le COMEX souhaite obtenir certaines clarifications du promoteur. Une lettre, avec les questions et commentaires à soumettre au promoteur, sera transmise à l'Administrateur provincial.

#2024-0627-03 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects des projets de suivi qui devraient, à leur sens, être clarifiés.*

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission d'une demande d'un complément d'information

**5) Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques inc.
N/Réf. : 3214-14-053**

- a) MODCA – Ajout de bancs d'emprunt et campement (réponses QC01)
- b) Suivi condition 7 – Gestion des déchets (réponses QC01)

NOTE : Afin de faciliter l'analyse des documents, la demande de modification de CA pour l'ajout de bancs d'emprunt, l'approbation du nouveau campement et la révision du plan de gestion des matières résiduelles seront traitées conjointement.

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 7 novembre 2023, une demande de modification du certificat d'autorisation (CA) concernant le projet minier Rose pour l'ajout de bancs d'emprunt et l'approbation d'un nouveau site de campement des travailleurs. Des compléments d'information ont également été reçus le 12 janvier 2024, le 9 avril 2024 et le 15 mai 2024. Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 21 novembre 2023, pour information, le suivi de la condition 7 du certificat d'autorisation portant sur le plan de gestion des matières résiduelles pour le projet minier Rose. Un complément d'information a également été reçu le 26 avril 2024.

Dans la demande de modification, le promoteur voudrait exploiter plusieurs bancs d'emprunt pour répondre aux besoins en matériaux granulaires du projet. Comme le promoteur avait seulement retenu le banc d'emprunt B-2 dans son étude d'impact, une modification du CA est requise pour permettre celui-ci d'ajouter les bancs d'emprunts B-4 et B-8 à son projet.

La demande de modification vise également l'approbation qu'un nouveau campement soit construit à 3 km au sud-est du complexe minier. Le campement proposé occupera une superficie de 50 000 m² et sera en mesure d'accueillir 250 personnes pendant l'exploitation et comprendra 250 chambres temporaires supplémentaires pour la phase de construction. Dans le complément d'information, le promoteur indique qu'il mettra en œuvre des mesures de suivi pour le caribou dans son programme de suivi et qu'il s'engage à collaborer avec le MELCCFP pour mieux comprendre la dynamique spatiale des caribous dans le secteur minier.

Dans son plan de gestion des matières résiduelles, le promoteur a précisé les quantités des matières résiduelles générées sur le site et pour chacune des phases du projet. Il a confirmé les ententes conclues avec les collaborateurs et le choix final du lieu existant. Il a également précisé la capacité du site à recevoir les matières résiduelles générées par le projet et a mis à jour les bilans de circulation des camions en incluant les impacts environnementaux cumulatifs du transport des matières résiduelles.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et recommande à l'Administrateur provincial d'autoriser la modification du certificat d'autorisation global du 31 octobre 2022 puisque l'utilisation des bancs d'emprunt B-4 et B-8 est jugé acceptable sur les plans environnemental et social.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur pour le campement et recommande à l'Administrateur provincial d'autoriser le projet de campement. Il est toutefois recommandé d'indiquer au promoteur que les exigences quant aux modalités de suivi du caribou forestier pourront être précisés au moment de l'analyse du Programme de suivi environnemental et social, suivant la condition 4 du certificat d'autorisation.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur pour le plan de gestion des déchets. Les informations présentées par le promoteur répondent de manière complète aux préoccupations et aux attentes du COMEX et sont conformes à la condition 7 sur la gestion des déchets du CA du 31 octobre 2022. Le COMEX recommande toutefois d'imposer la condition suivante :

Le promoteur devra informer l'Administratrice provinciale de l'option de gestion des matières résiduelles qui sera retenue après le 31 décembre 2026, soit au terme de l'entente actuellement prévue avec la Ville de Chibougamau, dès que cette option sera confirmée. Il devra alors présenter toutes les mesures mises en place visant à réduire la production de matières résiduelles. Il devra également démontrer que l'utilisation d'un site d'enfouissement existant a été privilégié, dans une optique favorisant une approche régionale et coordonnée de la gestion matières résiduelles.

Cette condition sera ajoutée au moment de la modification du CA qui sera effectuée pour le campement et les bancs d'emprunt.

#2024-0627-04 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et recommandent d'autoriser, avec condition, la modification du certificat d'autorisation global émis le 31 octobre 2022 pour l'ajout de bancs d'emprunt et le projet de campement.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission d'une recommandation**

**6) Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec
N/Réf. : 3214-10-017**

a) Suivi de l'hydrologie, de l'hydraulique et du régime thermique en milieu continental – 2019

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 27 février 2024, pour information, le rapport de suivi de l'hydrologie, de l'hydraulique et du régime thermique en milieu continental (2019) pour le projet hydroélectrique Eastmain/Rupert. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.1 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008. Le rapport de 2019 correspond à la dernière année de suivi de ces paramètres prévus au programme de suivi environnemental et social.

Le rapport présente les débits, températures et niveaux de l'eau mesurés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 sur l'ensemble de la zone d'étude du projet (les rivières Rupert, Lemare et Nemiscau ainsi que les biefs Rupert). L'objectif du suivi était de documenter l'évolution des conditions hydrologiques et hydrauliques dans les secteurs touchés par la dérivation partielle de la Rupert et d'identifier les modifications causées par le projet. Les données recueillies permettraient également de mieux comprendre l'évolution des composantes physiques et biologiques du milieu.

Les résultats indiquent que les débits réservés associés à plusieurs ouvrages ont été restitués tout au long de l'année 2019. Sur tous les bassins versants touchés par le projet, les apports ont été semblables aux normales attendues à long terme. Les mesures de températures de l'eau de la rivière Rupert indiquent que l'eau sortant du barrage est plus fraîche en été et plus chaude à l'automne que celle du lac Mesgouez, dont les températures servent de référence et reflètent les conditions naturelles. Les écarts avec la température de l'eau du lac Mesgouez s'amenuisent à mesure que l'eau s'écoule vers l'aval. En général, les données démontrent que la dérivation a eu peu d'effet sur le régime thermique des zones étudiées.

ATTENDU QUE le COMEX transmettra une lettre à l'Administrateur provincial pour mentionner qu'il a bien pris connaissance du document et qu'il n'a pas de commentaire à formuler sur les informations fournies dans le rapport de suivi sur l'hydrologie, de

l'hydraulique et du régime thermique en milieu continentale pour le projet hydroélectrique Eastman-1-A et dérivation Rupert. Cependant, le COMEX aurait apprécié qu'une discussion soit présentée afin d'établir des liens entre les indicateurs physiques de l'état de l'environnement et le milieu biologique.

#2024-0627-05 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils n'ont pas de commentaire à formuler sur ce sujet.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

b) Suivi de la végétation riveraine et aquatique de la rivière Rupert 2022

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 27 février 2024, pour information, les rapports de suivi de la végétation riveraine et aquatique 2022 pour le projet hydroélectrique Eastman/Rupert. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.19 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008. Le rapport de 2022 correspond à la dernière année de suivi sur la végétation riveraine et aquatique prévu au programme de suivi environnemental et social.

Les suivis de la végétation riveraine et aquatique visaient à évaluer les changements prévus dans le secteur des biefs Rupert, dans le tronçon à débit réduit de la rivière Rupert, dans l'estuaire de la Rupert ainsi que dans la baie de Rupert. Les objectifs des suivis étaient de décrire la colonisation végétale des rives des biefs Rupert, de décrire la végétation riveraine et aquatique du tronçon à débit réduit de la Rupert et de l'estuaire de la Rupert après la dérivation, d'observer les effets des ensemencements de graminées sur les rives de la Rupert et d'évaluer les modifications de la végétation riveraine et aquatique dans la partie orientale de la baie de Rupert.

Les quatre suivis réalisés entre 2011 et 2022 ont permis d'observer les modifications dans la végétation riveraine dans les secteurs à l'étude. Les zones riveraines situées dans l'estuaire et la baie de Rupert ne montrent presque aucun changement entre 2011 et 2022 et correspondent globalement à ce qui avait été décrit dans l'étude de caractérisation avant-projet. Pour les zones riveraines de la rivière Rupert, les résultats montrent qu'entre 2011 et 2022, la proportion moyenne des marécages a presque doublé dans certains transects et on observe un gain important dans la superficie des herbiers aquatiques puisque tous les rivages montrent une forte densification de recouvrement par la végétation. Dans les biefs Rupert, on observe un gain appréciable de superficies d'eaux peu profondes en raison de l'extension du milieu aquatique et une augmentation de la présence de tourbières flottantes. Globalement, la richesse spécifique moyenne des différents secteurs à l'étude est restée stable ou a connu de faibles variations entre 2011 et 2022, sauf pour les stations situées dans les zones influencées par un ouvrage hydraulique, qui montrent une diminution de richesse spécifique moyenne.

ATTENDU QUE le COMEX transmettra une lettre à l'Administrateur provincial pour mentionner qu'il a bien pris connaissance du document et qu'il n'a pas de commentaire à formuler sur les informations fournies dans le rapport de suivi sur la végétation riveraine et aquatique pour le projet hydroélectrique Eastmian-1-A et dérivation Rupert. Cependant, pour plus de clarté et même si l'information se retrouve en partie dans les rapports précédemment transmis, le COMEX aurait apprécié qu'une discussion soit présentée sur l'impact des changements observés chez la végétation et l'utilisation des herbiers par le grand brochet et ses espèces proies.

#2024-0627-06 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils n'ont pas de commentaire à formuler sur ce sujet.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

7) Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall

N/Réf. : 3214-14-059

- a) Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- b) Addenda – Étude d'impact
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 4 avril 2023, pour recommandation, l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social pour le projet minier Windfall. Une correspondance a été transmise, en août 2023, au promoteur l'informant que les membres du COMEX considèrent l'étude d'impact incomplète et qu'il devra soumettre l'ensemble des informations manquantes à l'Administrateur provincial afin que le COMEX puisse poursuivre son analyse du projet. Le 29 janvier 2024, le COMEX a reçu un addenda de l'étude d'impact.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et à la suite de l'analyse de ces informations, le COMEX souhaite obtenir certaines clarifications du promoteur. Un document avec les questions et commentaires à soumettre au promoteur sera mis en pièce jointe à la lettre adressée à l'Administrateur provincial.

#2024-0627-07 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects du projet qui devraient, à leur sens, être clarifiés (document avec questions et commentaires en pièce jointe).

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission de questions et commentaires

8) Divers

a) Projet de dénoyage des fosses J-4 et 87 sur le site de l'ancienne mine Troilus par Troilus Gold Corp.

La secrétaire exécutive informe les membres du COMEX que le projet de dénoyage des fosses par Troilus Gold débutera en juillet ou août 2024.

b) Rapport annuel du COMEX 2023-2204

La secrétaire exécutive soumettra une première version du rapport annuel du COMEX 2023-2024 pour révision à la prochaine rencontre prévue le 7 août 2024.

c) Présentation à Québec Mines + Énergie 2024

Une proposition d'atelier organisée par le COMEX, concernant les impacts cumulatifs du transport occasionné par l'industrie minière sur les routes de Eeyou Istchee Baie-James, a été transmise le 2 mai 2024 et retransmise le 15 mai 2024. La secrétaire exécutive est en attente d'une réponse du comité organisateur de Québec Mine et Énergie.

d) Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour août/septembre 2024

- Projet de minier Whabouchi – MODCA12 : Optimisation des opérations minières
- Suivi des conditions - Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium
- Suivi des conditions (Réponses QC01 : Campement et ajout bancs d'emprunt)

9) Prochaine réunion

Les prochaines rencontres du COMEX sont prévues pour le 7 août 2024 et le 24 septembre, par vidéoconférence.

Annexe A					
Suivi de la correspondance du 22 mai 2024 au 27 juin 2024					
Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de mine de spodumène Whabouchi par Nemaska Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-052	Denis Isabel Nemaska Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission du Rapport de suivi environnemental et social 2023	Transmis le 30 mars 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 23 mai 2024 Reçu COMEX le 23 mai 2024	
Projet de la mine Bachelor par Ressources Bonterra N/Réf. : 3214-14-027	Marc-André Pelletier Ressources Bonterra	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission du Rapport de suivi environnemental et social 2023	Transmis le 28 mars 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 23 mai 2024 Reçu COMEX le 23 mai 2024	
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Hydro-Québec	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi Condition 6.39 : Suivi des retombées économiques – 2017-2021	Transmis le 16 avril 2024	<i>Pour information</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 29 mai 2024 Reçu COMEX le 3 juin 2024	
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Demandes d'un complément d'information pour : Suivi des frayères aménagées et naturelles pour l'esturgeon jaune (2021); Suivi des frayères aménagées et naturelles pour le touladi (2020); Suivi des oiseaux de proie (2021)	Transmis le 3 juin 2024 Accusé réception le 3 juin 2024	<i>Pour information</i>

Annexe A
Suivi de la correspondance du 22 mai 2024 au 27 juin 2024

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission de correspondances pour : Suivi des communautés de poissons dans la rivière Rupert (2021); Suivi de la frayère multispécifique PK 170 de la rivière Rupert (2021); Suivi des communautés de poissons dans les biefs Rupert (2021); Suivi des oiseaux forestiers (2017 et 2021)	Transmis le 3 juin 2024 Accusé réception le 3 juin 2024	<i>Pour information</i>
Projet de mine Troilus par Troilus Gold Corp. Projet de dénoyage des fosses Je et 87 N/Réf. : 3214-14-025	Mathieu Michaud Troilus Gold Corp	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Programme de suivi environnemental - Suivi de la condition 3	Transmis le 30 mai 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 10 juin 2024 Reçu COMEX le 10 juin 2024	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium N/Réf. : 3214-14-055	Denis Couture Galaxy Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'un complément d'information - Suivi de la condition 10 du certificat d'autorisation	Transmis le 24 mai 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 31 mai 2024 Reçu COMEX le 12 juin 2024	
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Mélissa gagnon MELCCFP	Marie-Josée Grimard Hydro-Québec	Transmission des commentaires du COMEX pour les suivis des conditions 5.1, 5.4, 5.5, 5.19 et 5.24 du certificat d'autorisation	Transmis le 19 juin 2024 Reçu COMEX le 21 juin 2024	<i>Pour information</i>